



## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	<b>Bouygues</b>	Arrdt	<b>17<sup>eme</sup></b>
Nom de site	Avenue de Clichy	Numéro	T10673
Adresse du site	<b>157, avenue de Clichy</b>	Hauteur	R+6 (24.50m)
Bailleur de l'immeuble	Privé la Sablière (social)	Destination	habitations
Type d'installation	<b>Ajout 700 MHz sur un site existant 2G/3G/4G</b>		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			non

#### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	<b>30/06/2014</b>
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	<b>30/07/2018</b>
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	<b>30/09/2018</b>

Historique et contexte	
------------------------	--

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'Etat, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences ( <b>ajout 700MHz</b> ) d'un site existant en 2G/3G/4G ( <b>fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz</b> ) et orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	> 5m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	0°
Estimation	0° < 5V/m - 120° < 3V/m - 240° < 5V/m	Vis-à-vis (25m)	néant
Divers			

#### Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes pentabandes par trois antennes Heptabandes de tailles identiques (2m).		
Zone technique	3 modules techniques supplémentaires de couleur identiques seront installés à proximité des antennes. Aucun impact visuel ne sera engendré.		
Hauteur antennes/sol	29.30m		

#### Date : Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**



**AUCUN ETABLISSEMENT PARTICULIER À PROXIMITÉ**

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**

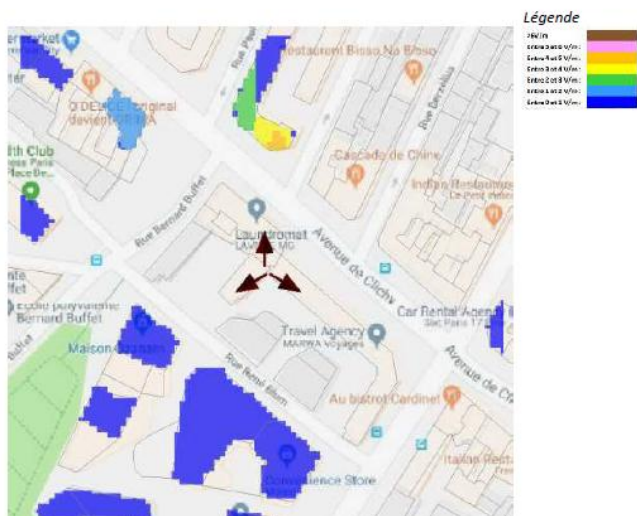


Dans un rayon de 25m, la hauteur au niveau des antennes est supérieure à tous les bâtiments alentours. Il n'y a donc aucun bâtiment en vue directe depuis les 3 azimuts.

## Simulation et conformité au seuil de la Charte

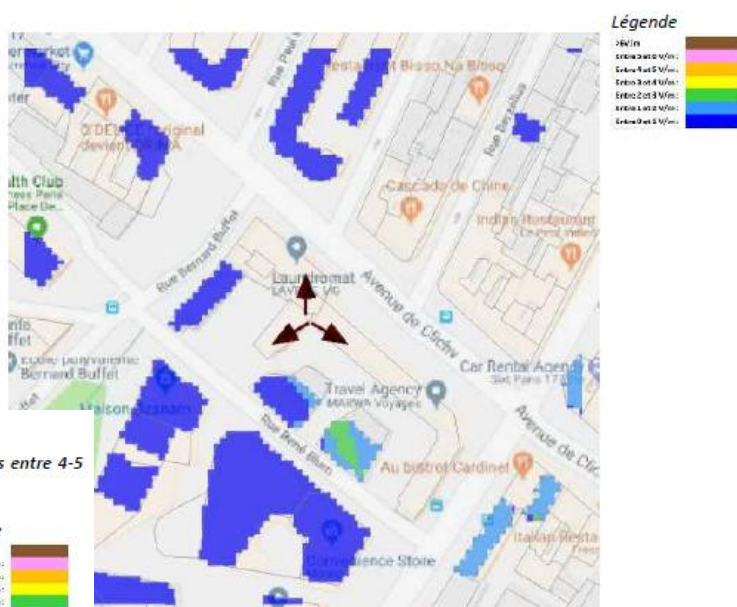
### a. Azimut 0°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 25,5 m.



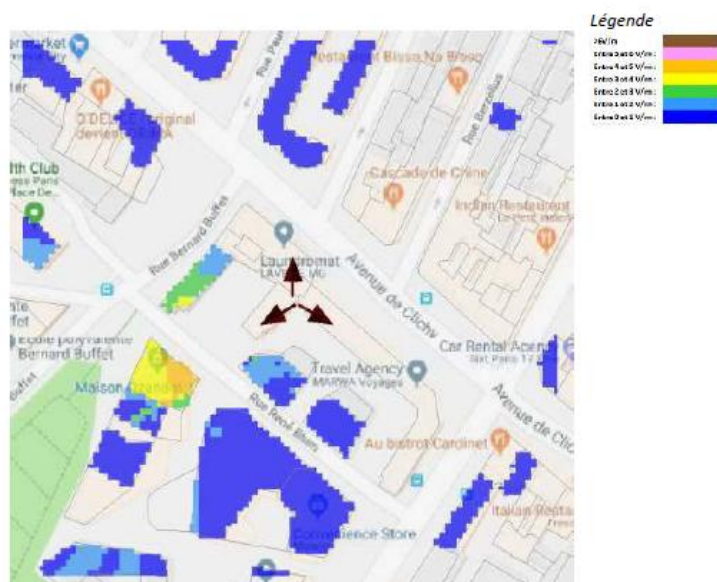
### b. Azimut 120°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m. La hauteur correspondante est de 22,5 m.



### c. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 22,5 m.



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]  
[Logiciel de simulation : Atoll Radio]

**LA SIMULATION EST CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

### c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 4-5 V/m	entre 2-3 V/m	entre 4-5 V/m
Hauteur	25,5 m	22,5 m	22,5 m

Les niveaux calculés dans l'EP, à 1,5 m de hauteur sont inférieurs à 1 V/m.

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



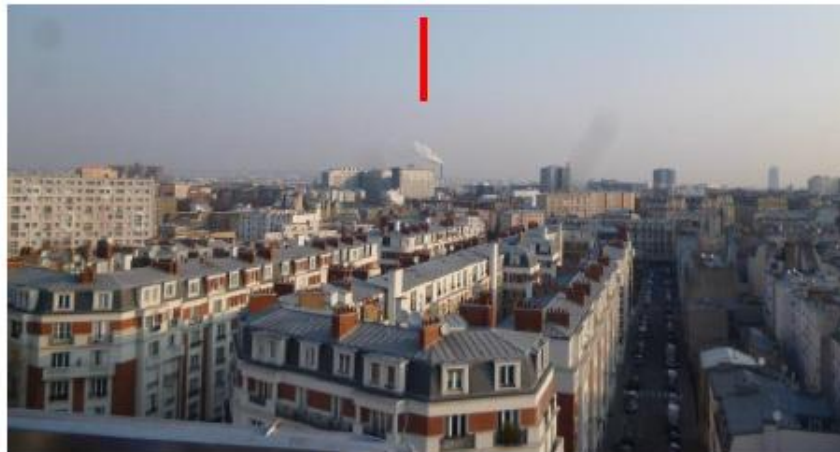
Etat projeté :



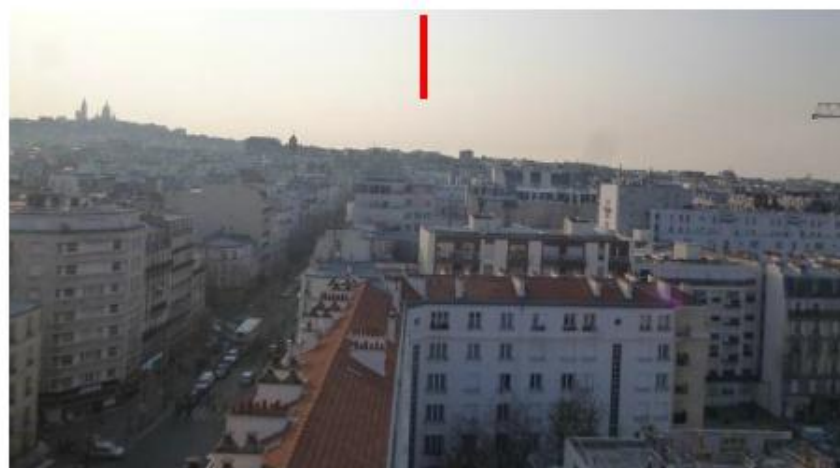
Aucune modification visuelle

## Vue des Azimuts

Azimut 0 ° :



Azimut 120 ° :



Azimut 240 ° :

